



Activités minières 2002 Supplément

Relevé annuel des dépenses d'exploration minière, de mise en valeur du gîte, d'aménagement du complexe minier, d'immobilisations et de réparations

Date limite de réception:

Retournez le questionnaire avant le 14 février 2003

FORMULAIRE AM9

Confidentiel une fois rempli

If you prefer this questionnaire in english,
please check or call

CORRIGER SI NÉCESSAIRE, L'INFORMATION PRÉ-IMPRIMÉE EN UTILISANT LES BOÎTES CORRESPONDANTES CI-DESSOUS

(écrire en majuscules ou dactylographier)

Activité - Lieu visé: _____

Personne à contacter par la poste: _____

Titre: _____

Adresse: _____

Code postal (ZIP code) _____

Numéro de téléphone: (____) _____ Poste _____

Numéro de télécopieur: _____

Courriel: _____

Type de propriété: _____
(Voir directive A, dans le Guide)

Confidentialité: "La loi interdit à Statistique Canada de publier des statistiques recueillies au cours de cette enquête qui permettraient d'identifier une entreprise (institution ou personne) sans que celle-ci en ait donnée l'autorisation par écrit au préalable. Les données déclarées sur ce questionnaire resteront confidentielles, elles serviront exclusivement à des fins statistiques et elles seront publiées seulement de façon agrégée. Les dispositions de la Loi sur la statistique qui traitent de la confidentialité ne sont modifiées d'aucune façon par la Loi sur l'accès à l'information ou toute autre loi."

LÉGALITÉ
Cette déclaration est exigée en vertu de la Loi sur la statistique, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S19, de la Loi instituant le Ministère des Ressources Naturelles et la loi visant l'exploration minière et/ou la statistique de chaque province. Les résultats du relevé sont donc communiqués aux organismes suivants et l'utilisation des données est régie par ces lois.

RÉSERVÉ À STATISTIQUE CANADA

Courriel Vérif. Corr. A.

CE RELEVÉ ANNUEL EST ENTREPRIS CONJOINTEMENT PAR STATISTIQUE CANADA ET LES MINISTÈRES FÉDÉRAUX ET PROVINCIAUX MENTIONNÉS CI-APRÈS.



POUR REMPLIR LE QUESTIONNAIRE, VEUILLEZ VOUS REPORTER AU GUIDE

1. ENTREPRISES EN PARTICIPATION *:
(Voir le Guide de déclaration, directives générales 2)

(a) Votre déclaration vise-t-elle une entreprise en participation?
1 Oui 2 Non

(b) Si oui, votre déclaration vise-t-elle l'ensemble de l'entreprise?
1 Oui 2 Non

(c) Donnez la liste des autres participants et leur degré de participation.

_____ %
_____ %
_____ %

2. CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE:

(a) L'entreprise a-t-elle changé de propriétaire en 2002?
1 Oui 2 Non

(b) Si l'entreprise a été vendue en 2002, indiquez le nom et l'adresse du propriétaire actuel

Nom: _____
Adresse: _____

(c) Si l'entreprise a été achetée en 2002, indiquez le nom et l'adresse de l'ancien propriétaire

Nom: _____
Adresse: _____

3. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX:

(a) Principal genre d'opération minière visée par la déclaration _____

(b) Lieu visé par la déclaration _____

(c) La raison sociale de l'entreprise _____

SECTION 1: DÉPENSES D'EXPLORATION MINIERE, DE MISE EN VALEUR DU GÎTE ET D'AMÉNAGEMENT DU COMPLEXE MINIER 2002
 (DÉPENSES COURANTES ET EN CAPITAL)

Indiquez tous les montants en dollars (\$) canadiens

DÉPENSES D'EXPLORATION ET DE MISE EN VALEUR DU GÎTE - HORS D'UN SITE MINIER

Zone minière et/ou terrain	Dépenses pour travaux physiques et levées sur le terrain	Locations à bail et autres dépenses foncières	Dépenses d'administration et frais généraux à la mine	Dépenses du siège social dans la province où l'exploration a lieu	Totaux
(1)	\$ (2)	\$ (3)	\$ (4)	\$ (5)	\$ (6)
1.1					
.....					
.....					
.....					
.....	125	126	127	128	129 CASE A
1.2 TOTAUX					

DÉPENSES D'EXPLORATION ET DE MISE EN VALEUR DU GÎTE - SUR UN SITE MINIER

Zone minière et/ou terrain	Dépenses pour travaux physiques et levées sur le terrain	Locations à bail et autres dépenses foncières	Dépenses d'administration et frais généraux à la mine	Dépenses du siège social dans la province où l'exploration a lieu	Totaux
(1)	\$ (2)	\$ (3)	\$ (4)	\$ (5)	\$ (6)
1.3					
.....					
.....					
.....					
.....	154	155	156	157	158 CASE B
1.4 TOTAUX					

AMÉNAGEMENT DU COMPLEXE MINIER

Zone minière et/ou terrain	Dépenses pour travaux physiques et levées sur le terrain	Locations à bail et autres dépenses foncières	Dépenses d'administration et frais généraux à la mine	Dépenses du siège social dans la province où l'exploration a lieu	Totaux
(1)	\$ (2)	\$ (3)	\$ (4)	\$ (5)	\$ (6)
1.5					
.....					
.....					
.....					
.....	183	184	185	186	187 CASE C
1.6 TOTAUX					

SECTION 2: DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET EN RÉPARATIONS 2002*

CODES D'IMMOBILISATIONS (Voir Guide de déclaration page 4)	Indiquez tous les montants en dollars (\$) canadiens			
	DÉPENSES RÉELLES 2002			
	Immobilisations neuves y compris toutes celles importées (neuves et usagées)*	Achat d'immobilisations usagées Canadiennes*	Rénovation, réfection, remise à neuf, remise en état, restauration*	Total des dépenses en immobilisations* (somme des colonnes 2, 3 et 4)
Colonne (1)	\$ (2)	\$ (3)	\$ (4)	\$ (5)
2.1 Terrains et droits miniers*	188	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
2.2 Construction résidentielle*	189	190	191	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

2.3	**Codes 1005 - 5999	CONSTRUCTION NON RÉSIDENITIELLE*			
194		195	196	197	198
201		202	203	204	205
208		209	210	211	212
215		216	217	218	219
222		223	224	225	226
229		230	231	232	233
236		237	238	239	240
243		244	245	246	247
250		251	252	253	254
257		258	259	260	261
264		265	266	267	268
271		272	273	274	275
2.4 TOTAL CONSTRUCTION NON RÉSIDENITIELLE Le total de la case D doit équaler le total de la SECTION D, ligne 18.1.1 plus 18.1.1.1 colonne 8 du formulaire MIN-EX4R de Ressources Naturelles Canada.					278

2.5	**Codes 6001 - 9099	MATÉRIEL ET OUTILLAGE			
398		399	400	401	402
405		406	407	408	409
412		413	414	415	416
419		420	421	422	423
426		427	428	429	430
433		434	435	436	437
440		441	442	443	444
447		448	449	450	451
454		455	456	457	458
461		462	463	464	465
468		469	470	471	472
475		476	477	478	479
482		483	484	485	486
489		490	491	492	493
496		497	498	499	500
503		504	505	506	507
510		511	512	513	514
2.6 TOTAL MATÉRIEL ET OUTILLAGE Le total de la case E doit équaler le total de la SECTION D, ligne 18.1.2 plus 18.1.2.1 colonne 8 du formulaire MIN-EX4R de Ressources Naturelles Canada.					517

* Si d'importantes dépenses sont déclarées pour d'autres groupes d'immobilisations (codes se terminant par 99), veuillez en donner une description à la page 5.

2.7 DÉPENSES NON CAPITALISÉES POUR LA RÉPARATION ET L'ENTRETIEN* Les cases 638 et 639 doivent équaler la ligne 18.2.1 et la ligne 18.2.2 colonne 8 du formulaire MIN-EX4R de Ressources Naturelles Canada	Construction non résidentielle (1)	Matériel et outillage(2)
	638	639
	.00	.00

SECTION 4: DÉTAILS SUR LES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS*				
	Construction non résidentielle		Matériel et outillage	
	\$		\$	
4.3 Quel est le coût total de vos travaux en cours à la fin de l'année?*	676	Zero <input type="checkbox"/>	677	Zero <input type="checkbox"/>
4.4 Si vous capitalisez vos immobilisations louées selon les recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés, quelle est la valeur totale des actifs acquis par location?*	682	Zero <input type="checkbox"/>	683	Zero <input type="checkbox"/>

SECTION 6: CHANGEMENTS DES PLANS DE DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

À partir des dépenses déclarées précédemment dans les Estimations provisoires pour 2002	Construction non résidentielle Case D	Matériel et outillage Case E
	Cochez la case appropriée	
6.1 Plans abandonnés (indéfiniment)	(701) <input type="checkbox"/>	(702) <input type="checkbox"/>
6.2 Plans reportés à une(des) année(s) ultérieure(s)	(705) <input type="checkbox"/>	(706) <input type="checkbox"/>
6.3 Réduction de l'envergure du(des) projet(s) planifié(s)	(709) <input type="checkbox"/>	(710) <input type="checkbox"/>
6.4 Augmentation de l'envergure du(des) projet(s) planifié(s)	(713) <input type="checkbox"/>	(714) <input type="checkbox"/>
6.5 Introduction d'un(de) projet(s) additionnel(s) dans les plans actuels	(717) <input type="checkbox"/>	(718) <input type="checkbox"/>
6.6 Projet(s) en avance par rapport au calendrier établi, ou terminé(s)	(721) <input type="checkbox"/>	(722) <input type="checkbox"/>
6.7 Projet(s) en retard par rapport au calendrier établi	(725) <input type="checkbox"/>	(726) <input type="checkbox"/>
6.8 Meilleure information ou procédures de déclarations révisées	(729) <input type="checkbox"/>	(730) <input type="checkbox"/>
6.9 Autre(s) _____	(733) <input type="checkbox"/>	(734) <input type="checkbox"/>

SECTION 7: ALIÉNATION OU VENTE D'IMMOBILISATIONS*

CODES D'IMMOBILISATIONS (Voir Guide de déclaration, page 4)	Prix de vente	Coûts d'immobilisations accumulées*	Âge
Colonne (1)	\$ (2)	\$ (3)	Années (4)
7.1 Terrains et droits miniers	735	861	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
7.2 Construction résidentielle	736	737	738

7.3	**Codes 1005 - 9099	CONSTRUCTION NON RÉSIDENIELLE / MATÉRIEL ET OUTILLAGE	
739	740	741	742
743	744	745	746
747	748	749	750
751	752	753	754
755	756	757	758
759	760	761	762
763	764	765	766
767	768	769	770
771	772	773	774
775	776	777	778
7.4 TOTAUX	779	CASE H 780	CASE I

** Si d'importantes dépenses sont déclarées pour d'autres groupes d'immobilisations (codes se terminant par 99), veuillez en donner une description à la page 5.

SECTION 9: UTILISATION DE LA CAPACITÉ

9.1 En 2002, à quel pourcentage de la capacité, fonctionnait cette mine? 849 %

On définit la capacité comme la production maximum possible dans des conditions normales. En ce qui concerne ces dernières, veuillez suivre les pratiques d'exploitation de la compagnie en matière d'utilisation des installations de production, des heures supplémentaires, du travail en équipes, des congés etc. Si une de vos installations permet de substituer un produit à un autre, utiliser un ensemble de produits à la capacité qui se rapproche le plus par sa composition de votre production de 2002.

9.2 Si cette mine ne fonctionnait pas à sa pleine capacité en 2002, quelle en était la principale raison? (S'il vous plaît cochez la case appropriée)

insuffisance de commandes (850) <input type="checkbox"/>	fermeture temporaire de la mine (rénovation, bris d'équipement, etc.) (854) <input type="checkbox"/>
insuffisance de main d'oeuvre disponible (851) <input type="checkbox"/>	démarrage d'une nouvelle installation (855) <input type="checkbox"/>
manque de matières brutes ou de fournitures (852) <input type="checkbox"/>	les stocks en main de produits finis étaient suffisants (856) <input type="checkbox"/>
grève ou autre arrêt de travail (853) <input type="checkbox"/>	autres raisons - (veuillez préciser) _____ (857) <input type="checkbox"/>

9.3 Si cette mine fonctionnait à plus de sa capacité en 2002, quelle en était la principale raison? (S'il vous plaît cochez la case appropriée)

demande accrue pour les produits (858) <input type="checkbox"/>	autres raisons - (veuillez préciser) _____ (860) <input type="checkbox"/>
les stocks en main de produits finis étaient insuffisants (859) <input type="checkbox"/>	

Nom de la personne responsable de rapporter l'utilisation de la capacité (si différent du nom sur la page 5) (écrire en majuscules ou dactylographier) _____ Numéro de téléphone _____

Combien de temps fut nécessaire pour compiler les données et remplir ce questionnaire? 098 h. 099 min.

SI DES DÉPENSES POUR D'AUTRES GROUPES D'IMMOBILISATIONS (CODES SE TERMINANT PAR 99) SONT DÉCLARÉES AUX SECTIONS 2 ET 7, VEUILLEZ EN DONNER UNE DESCRIPTION:

DÉPENSES RÉELLES 2002			
Codes d'immobilisations	Description d'immobilisations	Codes d'immobilisations	Description d'immobilisations
9 9		9 9	
9 9		9 9	
9 9		9 9	

COMMENTAIRES	
	055

UTILISATION DES DONNÉES FOURNIES:

Les données recueillies par les enquêtes sur les immobilisations et les réparations paraissent dans les publications "Investissements privés et publics au Canada – no 61-205 au catalogue" et "Dépenses en immobilisations par type d'actif – no 61-223 au catalogue". Ces publications permettent à des analystes d'évaluer les emplois directs ou indirects, achat de matériaux et de services que peuvent créer les dépenses engagées pour de nouvelles immobilisations ou l'entretien de celles qui existent (capacité de production), et ce, pour chaque année, branche d'activité, province et territoire. La présentation des totaux publiés protège la confidentialité des données conformément à la Loi sur la statistique.

ACCORDS FÉDÉRAUX-PROVINCIAUX SUR LE PARTAGE DES RENSEIGNEMENTS:

Afin d'éviter tout chevauchement d'enquêtes et de diminuer le fardeau de réponse, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de renseignements pour cette enquête:

En vertu de l'article 11 de la Loi sur la statistique, avec les bureaux de la statistique de Terre-Neuve et Labrador, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Québec, Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique. Statistique Canada adhère à l'entente en vertu de l'article 11 avec les bureaux provinciaux de la statistique qui ont des lois de la statistique semblables à la loi fédérale. Ces bureaux provinciaux ont l'autorité de recueillir cette information et ont les mêmes normes de confidentialité et de pénalités pour divulgation d'information confidentielle que la loi sur la statistique fédérale;

En vertu de l'article 12 de la Loi sur la statistique, avec le "Newfoundland and Labrador Department of Mines and Energy", le "Prince Edward Island Department of the Provincial Treasury", le Ministère des Ressources Naturelles de la Nouvelle-Écosse, le Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles du Nouveau-Brunswick, le "Ontario Ministry of Northern Development and Mines", le "Manitoba Industry, Trade and Mines", le "Saskatchewan Department of Energy and Mines" (voir plus bas), le "British Columbia Ministry of Employment and Investment", le "Northwest Territories Bureau of Statistics", le "Nunavut Bureau of Statistics", le "Yukon Bureau of Statistics" et Ressources Naturelles Canada. Les ententes avec ces agences exigent qu'elles gardent toute information confidentielle et qu'elles s'en servent seulement à des fins statistiques et de recherche. En vertu de l'article 12, les répondants peuvent s'opposer au partage de leurs renseignements avec ces agences en signifiant le refus par écrit au statisticien en chef du Canada et en envoyant la lettre de refus et le questionnaire dûment rempli dans l'enveloppe de retour ci-inclus.

En conformité avec l'entente en vertu de l'article 12 avec le "Saskatchewan Department of Energy and Mines", Statistique Canada recueille l'information pour elle-même en vertu de la Loi sur la statistique et pour le "Saskatchewan Department of Energy and Mines" conformément à "The Mineral Resources Act (Saskatchewan)". En ce cas, les répondants ne peuvent refuser de partager leur information puisque la partie à l'entente est autorisée par la loi à exiger les répondants à fournir l'information.

Nom de la personne responsable de la déclaration (écrire en majuscules ou dactylographier)	Poste officiel	Date de la déclaration		
		jour	mois	année
Adresse (si elle est différente de l'adresse postale)	Numéro de téléphone	Numéro de télécopieur		

MERCI POUR VOTRE COOPÉRATION